



# DUFOUR MOTTET

AVOCATS

Société en nom collectif

Volume 1, Numéro 2

Octobre 2015

## CAPSULE JURIDIQUE EN DROIT DES AFFAIRES

### *La mise à jour des informations auprès du Registraire des Entreprises du Québec*

*Par Marie-Ève Lachance, Technicienne juridique*

La *Loi sur la publicité légale des entreprises* (ci-après désignée la « Loi ») impose aux entreprises exerçant ses activités dans la province du Québec de s'immatriculer auprès du Registraire des entreprises du Québec (ci-après désigné le « REQ ») et de tenir les renseignements qui y figurent régulièrement à jour.

Pour y parvenir, la Loi prévoit que les entreprises doivent produire une Déclaration de mise à jour annuelle et procéder au paiement des droits annuels d'immatriculation dans les six mois suivants la fin de leur année d'imposition, qu'il y ait ou non des changements requis à leur état des renseignements. Passé ce délai, une pénalité de 42,50 \$ sera réclamée lors du dépôt de la Déclaration au REQ (Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 conformément à la Loi).

Il existe deux façons de produire la Déclaration de mise à jour annuelle : au moyen des services en ligne du REQ, à l'aide d'un code *ClicSÉQUR express* ou au moyen de la Déclaration de revenus de l'entreprise.

Vous trouverez ci-dessous la marche à suivre pour produire la Déclaration de mise à jour annuelle, selon l'option choisie :

#### AU MOYEN DES SERVICES EN LIGNE DU REQ

1. Vous devez d'abord accéder au site internet du REQ au [www.registreentreprises.gouv.qc.ca](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca), pour ensuite cliquer sur le mot « Accès » dans la boîte « MON BUREAU »;

2. Dans la fenêtre Authentification de l'entreprise, inscrivez le numéro d'entreprise du Québec (communément désigné le « NEQ ») figurant sur le Certificat de constitution ou sur la confirmation du dépôt de la Déclaration d'immatriculation de votre entreprise ainsi que le code d'accès *ClicSÉQUR express* qui vous a été transmis automatiquement par le REQ suivant l'incorporation ou l'immatriculation de l'entreprise, selon le cas;
3. Une fois que vous aurez accédé à l'espace « MON BUREAU », cliquez sur « Gestion de l'entreprise », puis sur « Services permettant la mise à jour des informations contenues au registre » et finalement sur « Produire une déclaration annuelle ou une déclaration de mise à jour annuelle »; et
4. Choisissez l'option sans ou avec modifications et, le cas échéant, y inscrire les modifications nécessaires.

Si vous n'avez pas de code d'accès *ClicSÉQUR* (perdu ou non reçu), vous devez vérifier dans un premier temps que l'adresse postale de l'entreprise qui figure au REQ soit la bonne, afin d'éviter que le nouveau code ne soit envoyé à une mauvaise adresse. Pour se faire, vous devez effectuer une recherche à l'aide du NEQ de l'entreprise au [www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/services\\_ligne/entreprises-immatriculees.aspx](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/services_ligne/entreprises-immatriculees.aspx). Par la suite, vous devrez communiquer avec le service à la clientèle du REQ au 1-866-423-3234 afin de leur demander un nouveau code d'accès *ClicSÉQUR* et modifier l'adresse postale de l'entreprise, si nécessaire. Votre nouveau code vous sera acheminé par la poste dans un délai de 15 jours ouvrables suivants votre demande.

Si vous avez perdu votre mot de passe, vous pouvez en tout temps le réinitialiser. Pour se faire, vous devez cliquer sur le lien « J'ai oublié mon mot de passe » de la page d'authentification au <http://www.info.clicsequer.gouv.qc.ca/fr/citoyens/compte-inactif-oublie-clicsequer.html>. Vous aurez besoin de connaître soit l'adresse courriel associée au compte ou les renseignements personnels demandés à l'étape 1 de la création de votre compte, soit votre numéro d'assurance-sociale, votre code d'accès *ClicSÉQUR* et le numéro de votre dernier avis de cotisation.

#### AU MOYEN DE LA DÉCLARATION DE REVENUS

Veillez prendre note que cette option n'est possible que si les renseignements qui figurent au REQ sont exacts et qu'aucune modification ne doit être apportée.

Dans ce cas, votre comptable professionnel agréé ou vous-mêmes pouvez procéder au dépôt de la Déclaration précitée à même la Déclaration de revenus de votre entreprise (Formulaire CO-17), tout simplement en cochant la case « oui » à la ligne 39 de la *Déclaration de revenus des sociétés*.

## DROITS ANNUELS

En terminant, quelle que soit l'option choisie, veuillez noter que les droits annuels d'immatriculation de la société seront prélevés à même la Déclaration de revenus et sont plus spécifiquement prévus à la ligne 441b de celle-ci, sauf pour la première année suivant celle de l'immatriculation où il y a exemption de droits annuels.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information ou assistance additionnelle concernant ce sujet.

*Madame Marie-Ève Lachance a obtenu son diplôme d'études collégiales en 2009 en techniques juridiques et exerce dans les domaines du droit des affaires et des sûretés.*

*La firme Dufour, Mottet Avocats est en mesure de vous conseiller par l'entremise de plusieurs de ses avocats, en droit des affaires et autres domaines de droit.*

**Richard Dufour, associé**  
[rdufour@dufourmottet.com](mailto:rdufour@dufourmottet.com)

**Annie Cadieux, avocate**  
[acadieux@dufourmottet.com](mailto:acadieux@dufourmottet.com)

**Jean Marius Mottet, associé**  
[jmmottet@dufourmottet.com](mailto:jmmottet@dufourmottet.com)

**Sébastien Matte, avocat**  
[smatte@dufourmottet.com](mailto:smatte@dufourmottet.com)

**Carole Tremblay, associée**  
[ctremblay@dufourmottet.com](mailto:ctremblay@dufourmottet.com)

**Stéphanie Chartray, avocate**  
[schartray@dufourmottet.com](mailto:schartray@dufourmottet.com)

**Lisette Lafontaine, associée**  
[llafontaine@dufourmottet.com](mailto:llafontaine@dufourmottet.com)

**Laurie Meitin, avocate**  
[lmeitin@dufourmottet.com](mailto:lmeitin@dufourmottet.com)

**Richard Letendre, associé**  
[rletendre@dufourmottet.com](mailto:rletendre@dufourmottet.com)

2550, boulevard Daniel-Johnson, bureau 400, Laval (Québec) H7T 2L1

 : (450) 686-8525 -  : (450) 686-8516



[www.dufourmottet.com](http://www.dufourmottet.com)

« Le contenu de cette capsule est de nature informative seulement et ne devrait pas être considéré comme un avis juridique »